

REGLEMENT ANNEXE U15
Départemental puis Bi Départemental – Cher et Indre
SAISON 2023 - 2024



Joueurs nés en 2009 ou 2010

Ballon n° 5 – Terrain foot à 11 – Temps de jeu : 2 x 40 mn

Article 1 : Organisation

Le championnat U15 Départemental en phase 1 puis Bi Départemental **pour les 2^{ers} niveaux** en phase 2 est ouvert à toutes les équipes U15 du District du Cher et de l'Indre et se déroule en 2 phases.

La participation des clubs à ce championnat est limitée à une équipe par niveau sauf dernières séries.

En début de chaque saison sportive sera proposé, selon les critères définis par les commissions Sportive et Coupes / Championnats des Districts concernés, l'organisation d'un championnat U15 D1, D2 et D3 brassage pour la phase 1 et U15 Bi Départemental D1, D2 ainsi qu'un championnat U15 Départemental 2 et 3 pour la phase 2.

Si le nombre d'équipes qui postulent en « **Départemental 1** » est plus important que le Format de compétition prévu, il sera fait appel à une Fiche de Volontariat qui permettra de départager les équipes par le biais d'un classement selon les critères identifiés.

Article 2 : Brassage « U15 Départemental 1 » - CHER

Le championnat Brassage « départemental 1 » se déroule en 1 phase :

- De Septembre à Décembre en matchs aller-retour.
- 1 poule de 6 équipes
 - ➔ A l'issue de cette phase, les 2 meilleures équipes classées respectivement 1^{ère} et 2^{ème} accéderont, si elles en ont vocation, à la R2.
 - ➔ Les équipes du championnat D1 classées respectivement 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} accéderont, si elles en ont vocation, au championnat U15 Bi Départemental 1 phase 2 (6 équipes, 3 du Cher et 3 de l'Indre).
 - ➔ L'équipe du championnat D1 classée 6^{ème} sera reversée en championnat D2, si elle en a vocation.

Article 3 : Brassage « U15 Départemental 2 » - CHER

Le championnat Brassage « Départemental 2 » se déroule en 1 phase :

- De Septembre à Décembre en aller-retour.
- 2 poules de 6 équipes
 - ➔ A l'issue de cette phase, les équipes du championnat D2 du Cher classées 1^{ères}, Poules « A » **et** « B » ainsi que la meilleure 2^{ème} des poules « A » ou « B » accéderont, si elle en a vocation, au championnat U15 Bi Départemental 2 phase 2 (6 équipes, 3 du Cher et 3 de l'Indre).
 - ➔ Les équipes du championnat D2 du Cher classées moins bonne 2^{ème} et 3^{èmes}, 4^{èmes} et 5^{èmes}, Poules « A » **et** « B » accéderont au championnat U15 Départemental 2 du Cher phase 2(cf. tableau récapitulatif).
 - ➔ Les équipes du championnat D2 du Cher classées 6^{èmes} poules « A » **et** « B » seront reversées avec les équipes du championnat D3 du Cher phase 2(cf. tableau récapitulatif).

Article 4 : Brassage « U15 Départemental 3 » - CHER

Le championnat Brassage « Départemental 3 » se déroule en 1 phase :

- De Septembre à Décembre en matchs aller/retour.
- 2 poules de 6 équipes
 - ➔ A l'issue de cette phase, les équipes du championnat D3 du Cher classées 1^{ères} et 2^{èmes} Poules « A » **et** « B » accéderont, si elles en ont vocation, au championnat U15 D2 du Cher de la phase 2 (6 équipes).
 - ➔ Les équipes du championnat D3 du Cher phase 1 classées de la 3^{ème} à la 5^{ème} ou 6^{ème} placemoins bonne 2^{ème} poule « A » ou « B » et de la 4^{ème} à la 5^{ème} ou 6^{ème} place, Poules « A » **et** « B » seront reversées en championnat U15 D3 de la phase 2 + « x » équipes qui s'engageraient.

Article 5 : Phase 2 - « U15 Bi Départemental 1 » - CHER & INDRE

Le championnat « Bi Départemental 1 » se déroule en 1 phase :

- De Janvier à Juin en matchs aller-retour.
 - ➔ 1 poule de 6 équipes (composée des équipes classées 3^{èmes}, 4^{èmes} et 5^{èmes} du championnat D1 du cher de la phase 1 + 3 équipes D1 de l'Indre phase 1). En cas de refus d'une équipe d'accéder à ce championnat, il sera fait appel au suivant par ordre de classement dans le championnat Départemental concerné. (cf. tableau récapitulatif)

A l'issue de ce championnat, le vainqueur sera champion U15 Bi Départemental 1 pour la saison 2023-2024.

Article 6 : Phase 2 - « U15 Bi Départemental 2 » - CHER & INDRE

Le championnat « Bi Départemental 2 » se déroule en 1 phase :

- De Janvier à Juin en matchs aller-retour.
 - ➔ 1 poule de 6 équipes composée des équipes classées 1^{ères}, Poules « A » et « B » ainsi que la meilleure 2^{ème} des poules « A » ou « B » du championnat D1 du cher de la phase 1 + 3 équipes D1 de l'Indre phase 1). En cas de refus d'une équipe d'accéder à ce championnat, il sera fait appel au suivant par ordre de classement dans le championnat Départemental concerné. (cf. tableau récapitulatif)

A l'issue de ce championnat, le vainqueur sera champion U15 Bi Départemental 2 pour la saison 2023-2024.

Article 7 : Phase 2 - « U15 Départemental 2 » - CHER

Le championnat « Départemental 2 » se déroule en 1 phase :

- De Janvier à Juin en matchs aller-retour.
 - ➔ 2 poules de 6 équipes (composées de l'équipe classée 6^{ème} D1 phase 1, de l'équipe D2 du Cher classée moins bonne 2^{ème} des poules « A » ou « B » ainsi que celles classées de la de la 3^{ème} à la 5^{ème} place, poules « A » et « B » de la phase 1, et des équipes du championnat D3 du Cher classées 1^{ères} et 2^{èmes} des poules « A » et « B » de la phase 1, accéderont au championnat U15 Départemental D2 du Cher phase 2.

Article 8 : Phase 2 - « U15 Départemental 3 » - CHER

Le championnat « Départemental 3 » se déroule en 1 phase :

- De Janvier à Juin en matchs aller ou aller-retour.
 - ➔ Nous proposerons une organisation en fonction du nombre d'équipes qui pourraient s'engager en seconde phase.

A l'issue de ce championnat, le vainqueur sera champion Départemental U15 D3 pour la saison 2023-2024.

Article 9 : Coupes Départementales

Toutes les équipes U15 départementales et régionales auront la possibilité de s'engager (1 équipe par club) en Coupe Départementale. Chaque département présentera son organisation.

Article 10 :

- **A l'issue de la saison 2023 / 2024, les équipes désirant s'engager en Départemental 1 pour la saison 2024 / 2025 se verront proposer une Fiche de Volontariat à la fin de la saison qui permettra de départager les équipes par le biais d'un classement selon les critères identifiés, s'il devait y avoir plus d'équipes que le format proposé.**
- **Il n'y a pas de relation entre les saisons, une fois la saison terminée, on repart à zéro pour la saison suivante.**

Article 11 :

Les cas non prévus au présent règlement annexe seront étudiés par la Commission Championnats et Coupes conformément aux prescriptions des règlements de la Ligue Centre Val-de-Loire et des règlements généraux de la Fédération Française de Football ou dans l'esprit de ces règlements.